

LES  
**CAHIERS**  
 DES DROITS DE L'HOMME  
 REVUE MENSUELLE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
 27, Rue Jean-Dolent, PARIS-XIV<sup>e</sup>  
 Compte Chèques Postaux : 218-25 Paris

Directeur : Émile KAHN

Prix de ce numéro :  
 5 FRANCS

## *Un appel de la Ligue.*

### **RÉPUBLICAINS, UNISSEZ-VOUS!**

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme rappelle que, depuis l'origine jusqu'en 1940, la Ligue n'a jamais laissé passer une consultation nationale sans appeler les républicains à la clairvoyance et à l'union.

Elle s'en est abstenue aux élections qui se sont succédé depuis 1945 en raison du mode de scrutin qui a supprimé le second tour, et pour se garder d'intervenir dans les compétitions entre les partis démocratiques et laïques.

Au lendemain des élections législatives, le Comité Central considère que l'élection du Conseil de la République, qui commencera le 24 novembre par la désignation des délégués, se présente comme un second tour.

Or, une tradition qui, depuis 1875, a toujours maintenu la République contre les assauts de ses adversaires, rassemble au second tour les suffrages républicains, dispersés au premier. Le Comité Central estime que l'heure de ce rassemblement est venue.

Tous les républicains sont d'accord pour la sauvegarde et le développement des libertés essentielles (liberté individuelle, liberté de conscience, liberté d'opinion et d'expression) : qu'ils le manifestent en rassemblant leurs suffrages!

Tous les républicains sont d'accord pour le maintien, le rétablissement et l'extension des lois laïques, qui garantissent la liberté de conscience à l'École et dans l'État.

Tous les républicains sont d'accord pour orienter la politique indépendante et vraiment juste, frappant les grands coupables de trahison et assurant réparation aux victimes de l'hitlérisme et de Vichy.

Tous les républicains sont d'accord pour élargir la démocratie politique en démocratie économique et sociale, et d'abord pour maintenir et pour étendre la législation sociale.

Tous les républicains sont d'accord pour orienter la politique extérieure vers l'affermissement de la paix par l'élimination définitive du fascisme, le règlement efficace du problème allemand, le développement de la solidarité internationale et le rapprochement des puissances dans l'application des principes de la Charte des Nations unies en vue d'assurer la sécurité collective et de rendre possible le désarmement contrôlé.

Tous les républicains sont d'accord pour garantir la République contre toute prétention au pouvoir personnel, qu'elle s'affirme ouvertement ou qu'elle se couvre du masque du gouvernement présidentiel.

Tous les républicains sont d'accord pour travailler au relèvement économique et financier de la Nation, sans se laisser détourner de cette tâche primordiale par une stérile agitation révisionniste.

Cet accord, qu'ils le manifestent en rassemblant leurs suffrages!

La Ligue des Droits de l'Homme n'invite pas les républicains à voter pour tel ou tel parti. Elle leur demande de rassembler leurs suffrages sur les candidatures nettement démocrates et laïques.

14 novembre 1946.

4-PIER

## RÉPUBLICAINS, exigez la justice électorale !

La France a voté dimanche. Elle a voté, pour la troisième fois, suivant le mode de scrutin qui avait joué, le 13 octobre 1945 et le 2 juin 1946, aux élections pour les deux Constituantes : la représentation proportionnelle dans le cadre départemental.

La deuxième Constituante avait apporté à ce système quelques retouches, qui n'en ont altéré ni la nature, ni les effets. *La vraie nouveauté du mécanisme électoral du 10 novembre, c'est l'aggravation paradoxale des injustices.*

La représentation proportionnelle passe pour le plus juste des régimes électoraux. Son mérite essentiel, selon ses partisans, c'est d'établir, entre le nombre des suffrages et le nombre des sièges, un rapport exact et constant. Or voici, par quelques exemples (qu'il serait facile de multiplier), ce que le scrutin de dimanche a permis de constater.

Dans le 4<sup>e</sup> Secteur de la Seine, la liste de droite (P.R.L. et Gaullistes), pour 66.200 suffrages, obtient deux sièges ; la liste socialiste, pour 60.831 suffrages (soit 5.000 de moins), n'a qu'un élu. *Autrement dit, tous les électeurs de droite sont représentés, 27.731 voix socialistes sont perdues.*

Dans la Charente, la liste communiste, avec 50.545 voix n'a qu'un élu ; le Rassemblement des gauches en a un avec 25.363 suffrages : *moitié moins de voix, autant de sièges.*

Dans l'Indre, la liste communiste emporte deux sièges avec 40.826 voix ; la liste socialiste, avec 20.260 — soit la moitié — n'en a aucun. *Ici, la moitié de deux égale zéro.*

Dans la Haute-Savoie, le M.R.P. rallie 64.485 suffrages, le Parti communiste 35.867, soit beaucoup plus de la moitié. Attribution des sièges : 1 aux communistes, 3 au M.R.P. *Dans ce département, deux fois un font trois.*

Dans le Puy-de-Dôme, trois listes se suivent à quelques centaines de voix. Celle de droite (50.072 voix) a 2 élus ; celle des Gauches républicaines (49.356 voix) a 2 élus ; celle des communistes (49.115 voix, soit 241 de moins) un seul élu. Par contre, le M.R.P., avec 25.314 voix (soit 23.801 de moins) enlève également un siège. *D'où il faut conclure que 49.115 équivaut à la moitié de 49.356, mais égale 23.801 !*

Des écoliers qui résoudre- raient aussi follement leurs problèmes mériteraient le bonnet d'âne. Mais des calculs qui feraient scandale au certificat d'études règlent la composition de l'Assemblée qui doit gouverner la France.

J'en passe, et des pires. J'observe seulement que toute la représentation des Hautes-Alpes (15.316 voix, plus 12.605), toute celle des Basses-Alpes (14.017, plus 13.620), toute celle du Territoire de Belfort (11.841, plus 11.584), a moins de voix pour deux sièges que la liste socialiste de Seine-et-Marne qui, nantie de 28.449 suffrages, n'a pas un seul élu (1).

Et voici le bouquet : les résultats globaux pour la France métropolitaine. *Le Parti socialiste perd 744.000 voix et 24 sièges ; le M.R.P., 555.700 voix et 2 sièges.* Ce qui revient à dire qu'en moyenne certain parti doit, pour obtenir un élu, rassembler 38.000 suffrages, alors qu'il suffit à un autre d'en réunir 32.000. Quels que soient ces partis, le désavantage et le privilégié, un tel déséquilibre fausse la représentation nationale et condamne la loi qui le permet.

Avec tous les citoyens pour qui la République est synonyme de liberté, la démocratie de justice, la Ligue des Droits de l'Homme réclame, et réclamera jusqu'à entière satisfaction, un régime électoral qui garantisse le droit de chaque citoyen au libre choix de ses élus, et un pouvoir égal à tous les citoyens.

(Chronique radiodiffusée de la Ligue. Chaîne nationale, samedi 16 novembre 1946.)

(1) Dans la Sarthe, le M.R.P., avec 53.690 voix, a deux élus ; la liste socialiste, avec 52.858 voix (soit 832 de moins) n'en a qu'un, tout comme la Droite avec 27.085 voix (soit 25.773 de moins). Dans le *Tarn-et-Garonne*, M.R.P. 24.523 voix, un élu ; Parti communiste, 16.240 voix (soit 8.283 de moins), un élu ; Parti socialiste 16.127 voix (soit 113 de moins), aucun élu. Dans le *Morbihan*, M.R.P., 118.005 voix, 4 élus ; Parti communiste, 57.176 voix, 1 élu ; Union gaulliste, 29.010 voix, 1 élu : le Parti communiste, avec moitié moins de voix que le M.R.P., a quatre fois moins d'élus, mais autant que l'Union gaulliste, qui a moitié moins de voix que lui ! Dans le *Haut-Rhin*, M.R.P. 96.008 voix, 4 élus ; Parti socialiste 43.104 voix (soit un peu moins de la moitié), un seul élu (soit le quart) ; dans ce département, 2 égale 4 ! Dans les *Vosges*, M.R.P. : 42.371 voix, 2 élus ; Union gaulliste, 42.193 voix (soit 178 de moins), un seul élu ; Parti communiste 41.709 voix (soit 662 de moins que le M.R.P.), un seul élu ; Gaullistes et communistes ensemble rassemblent 83.902 voix, qui leur valent 2 sièges comme les 42.371 voix du M.R.P. : dans ce département, 83.902 = 42.371 !

### BULLETIN D'ADHÉSION A LA L. D. H.

Je soussigné.....

demeurant à.....

solicite mon admission à la L.D.H., sous le parrainage de M.....

et M.....

J'affirme, sur l'honneur, n'avoir jamais secondé les ennemis de la France, ni de la République. Je m'engage à défendre en toutes circonstances, les principes inclus dans les Déclarations des Droits de l'Homme de 1789 et de 1793, et notamment l'égalité de droits sans aucune distinction de « race », les libertés de conscience, d'opinion et d'expression, la laïcité de l'État et de l'École publique et la Résistance à toute forme d'oppression.

A....., le.....

SIGNATURE :

Remplir le présent bulletin et l'adresser à la Section locale, soit au Siège central provisoire, 25, boulevard Saint-Jacques, Paris (14)